



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
DGESCO C-CT
DGESCO-I2024-009571
Affaire suivie par :
Coralie NOEL
Haute fonctionnaire au développement durable
Tél : 01 55 55 17 81
Mél : coralie.noel@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le **24 OCT. 2024**

La ministre de l'Éducation nationale

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs de région académique,

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie,

Messieurs les vice-recteurs de
Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française

Objet : Lancement de la 5^e édition du Prix de l'action éco-déléguée (2024-2025). Prix spécial « Océan »

Depuis la rentrée 2020, **l'élection d'élèves éco-délégués est obligatoire dans chaque classe de collège et de lycée**, recommandée pour les classes de CM1-CM2 et dans la pratique de plus en plus développée dans le premier degré.

Le **Prix de l'action éco-déléguée de l'année** créé en 2020 par le ministère de l'Éducation nationale vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués dans les écoles et établissements scolaires, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs. Au total, sur les quatre premières éditions, ce sont environ 1000 écoles et établissements qui ont participé. C'est, avec la labellisation E3D, une mesure phare de notre dispositif ministériel d'éducation au développement durable. Au niveau académique, il est animé par les chefs de mission académique EDD en lien avec les DAVLC. Je tiens particulièrement à les remercier pour leur mobilisation.

Pour la 5^e édition, un **prix spécial « Océan »** est créé dans le cadre de l'Année de la Mer, en lien avec la Conférence des Nations unies sur l'Océan accueillie par la France à Nice en juin 2025. À ce titre, l'année scolaire 2024-2025 est déclarée Année de la Mer comme le souligne la circulaire de rentrée. Dans cette perspective, en plus des lauréats académiques retenus dans les catégories école, collège et lycée, les chefs de mission académique EDD transmettront les candidatures reçues qui portent sur les mers et les océans.

Pour la deuxième année consécutive, la DGESCO organisera **un vote de l'ensemble des éco-délégués élus des CAVL pour qu'ils désignent les lauréats nationaux**, à partir d'une présélection qui sera établie par le jury national de trois finalistes dans chaque catégorie (école, collège, lycée). Cette modalité de désignation des lauréats concerne uniquement l'échelon national. En revanche, au niveau académique, de même que le jury national intègre les deux éco-délégués titulaires élus nationaux du CNVL, le jury académique peut avantageusement intégrer le **binôme d'éco-délégués du CAVL**.

Je vous remercie par avance de bien vouloir **lancer et animer la 5e édition dans votre académie**, en diffusant le matériel nécessaire vers les écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et privé sous contrat :

- le règlement,
- le formulaire d'accompagnement de chaque candidature,
- les formulaires type pour les autorisations de droit à l'image et à la voix (mineur et majeur).

Les chefs de mission académique EDD transmettront, pour le **28 avril 2025 au plus tard**, les sélections académiques – un lauréat académique pour chaque catégorie (école, collège, lycée) ainsi que les projets portant (en tout ou partie) sur les mers et les océans – à l'adresse prixdelactionecodeleguee@education.gouv.fr.

La DGESCO réunira un **jury national en mai 2025** pour retenir le prix spécial ainsi que trois établissements finalistes dans chaque catégorie. Elle organisera un vote des éco-délégués élus au sein des CAVL pour retenir le lauréat national de chaque catégorie (école, collège, lycée).

Une **dotation de 1000 euros sera attribuée** à chacun des établissements lauréats nationaux, afin de soutenir la poursuite des projets portés par les éco-délégués de ces établissements.

Une **cérémonie de remise des prix nationaux** sera organisée au mois de juin 2025.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire


Caroline PASCAL